



Votre expert au quotidien



Rapid'infos

N°549 – 15/02/2024

Pour plus d'infos, contactez :

Service Employeurs : 05.56.00.73.67
service.employeurs@fdsea33.fr

Service Fiscal-Rural : 05.56.00.73.65
service.fiscal-rural@fdsea33.fr

Service Syndical : 05.56.00.73.60
service.syndical@fdsea33.fr

► **APRÈS LES MOBILISATIONS TERRAIN, LA DÉCLINAISON DES ANNONCES**

La mobilisation des réseaux **FNSEA** et **JA** **#Agrisoupression** **#Onmarchesurlatête** depuis l'automne dernier, sur le terrain comme auprès des parlementaires, commence à porter ses fruits (cf. *Rapid'Infos* n°548).

Seuls nos deux syndicats ont été en capacité de mettre sur la table des propositions détaillées et réalistes (plus de 120 !), mais le travail syndical se poursuit à présent dans les ministères et avec les administrations départementales pour décliner concrètement les annonces et continuer d'avancer sur les chantiers de fond.

Si certaines mesures sont déjà lancées, comme le remboursement de taxe sur le **GNR** (voir plus loin) ou le **Fonds d'urgence pour la viticulture** (voir ci-dessous), fonds d'urgence **MHE**, complément **Bio**, **dérogation jachère** BCAE8, d'autres nécessitent un travail dans la durée :

Mettre en œuvre le plan de souveraineté **élevage**, donner de la consistance à la **Loi d'Orientation Agricole** d'ici fin juin, rouvrir la loi **EGAlim** en France pour enfin « construire le prix en marche avant » et la pousser au niveau européen, faire évoluer la **PAC** pour relancer la production agricole.

FNSEA et **JA** ont exigé (et obtenu !) du gouvernement un **calendrier de travail** précis pour en finir avec les attermolements et les stratégies de pourrissement et de division pratiqués par les pouvoirs publics depuis trop longtemps, aboutissant à la situation économique actuelle de nos campagnes :

- Bilan intermédiaire au SIA, avec mise en œuvre de mesures complémentaires, arbitrages sur le PLOA, révision du plan Ecophyto, synthèse des

chantiers de **simplification** lancés début février dans les départements.

A ce titre, afin de compléter les propositions de simplifications déjà listée par la **FNSEA33** et **JA33** nous invitons les adhérents qui disposent d'exemples concrets de « suradministration » ou d'incohérences et antagonismes réglementaires ou autres suggestions de simplifications, à **les faire remonter** à service.syndical@fdsea33.fr **le plus tôt possible !**

- Tous les mois, une réunion de bilan intermédiaire d'avancement des différents chantiers a été actée entre le Premier Ministre, la FNSEA et JA.
- Divers véhicules législatifs à venir (type Loi de Finances Rectificative) pour valider légalement les niveaux de taxation GNR, le relèvement du plafond TODE, etc.
- LOA votée d'ici fin juin.
- Proposition des modalités de mise en œuvre du calcul des retraites sur les 25 meilleures années avant l'été.
- remboursement automatique taxe GNR en pied de facture dès le 01/07/2024.
- sanctuarisation du TODE en 2025.

Les chantiers BCAE, Zones Humides, arrachage viticole temporaire sont en cours.

► **FONDS D'URGENCE VITICOLE : DOSSIERS À DÉPOSER AVANT LE 11 MARS**

Un fonds d'urgence à destination des viticulteurs en difficulté a été mis en œuvre. Il est attribué à la Gironde 14,24 M€. Deux réunions ont été organisées avec la DDTM (les 5 et 9/02) pour envisager une procédure de demande d'aide la plus simple qui soit. Elle est ouverte depuis ce 14/02/2024.

Le dispositif (aide de trésorerie directe ou année blanche bancaire) vise à soutenir les viticulteurs dont les difficultés de trésorerie ont été accrues par les pertes de production ou les pertes économiques subies en 2023.

Pour bénéficier de cette aide, les demandeurs doivent être exploitants à titre principal. Dans le cas d'une société, au moins 50% du capital doit être détenu par un exploitant à titre principal.

Seront éligibles les exploitations remplissant **l'un de ces deux** critères :

- Avoir subi une perte de chiffres d'affaires sur l'année 2023, ou une perte d'EBE sur le dernier exercice comptable clos, $\geq 20\%$ ET avoir sollicité un réaménagement de son endettement bancaire (année blanche par exemple).
- Avoir subi des pertes de récoltes supérieures ou égales à 20% sur la déclaration de récolte 2023.

(La perte est estimée par rapport à une année de référence prise parmi 2018 à 2022.)

La demande est à réaliser en ligne sur le site gouvernemental demarches-simplifiees.fr :

[Suivez ce lien pour remplir votre demande](#)

Besoin d'un conseil pour cette démarche ? Contactez le service syndical : service.syndical@fdsea33.fr

► **REMBOURSEMENT GNR**

Pour rappel, le portail [Chorus Pro](#) qui permet aux exploitants de déposer leurs demandes de remboursement partiel de TICPE sur le GNR acquitté en 2023 est ouvert depuis le 4 février dernier.

La démarche vous permet également de demander un acompte de 50% au titre du GNR qui sera acheté en 2024.

Le versement des sommes dues devrait intervenir sous un délai de 15 jours après la réalisation de vos demandes.

Pour mémoire, le remboursement de la TICPE est de près de **750 €** pour une consommation annuelle de **5 000 L de GNR** et donc 1500 €/10000 L.

La FNSEA33 vous propose toujours de réaliser la demande pour vous, au tarif de 35€ HT /demi-heure. (Si votre espace Chorus Pro est déjà créé, un dossier de 5 à 10 factures ne prendra pas plus d'1/2H.)

► **PAC**

PAC 2023 - Versement des aides : Le versement du solde des aides PAC a été promis au 15/03. Certains versements ont déjà eu lieu depuis le début du mois.

PAC 2024 - Dérogation jachère BCAE8 : Pour respecter la BCAE 8, la PAC exige depuis 2023 de respecter un taux de 4% d'infrastructures agroécologiques (IAE = jachères, haies, mares, bosquets, etc...). Si ce taux ne peut être atteint, une seconde option consiste à diminuer ce taux à 3% et le compléter par 4% de cultures dérochées ou

[17. cours Xavier-Arnozan – 33082 Bordeaux Cedex – Tél. 05 56 00 73 63 – \[contact@fdsea33.fr\]\(mailto:contact@fdsea33.fr\)](#)

fixatrices d'azote sans utilisation de produits phytosanitaires (soit 7% en tout d'IAE, cultures fixatrices d'azote et cultures dérochées).

Grace à notre mobilisation, l'exigence de 7% a été **ramenée à 4%**. Les exploitations doivent donc totaliser 4% de leur SAU en cultures fixatrices d'azote ou dérochées sans utilisation de produits phytosanitaires et/ou jachères et/ou IAE (haies, mares, bosquets...).

Une *calculette* est proposée par l'AGPB, l'AGPM, la CGB, la FOP et l'UNPT, permettant de vérifier que votre assolement respecte bien la nouvelle modalité de la dérogation jachère.

La dérogation jachère obtenue ne remet pas en cause l'ambition environnementale de la PAC. Cette victoire prouve que produire tout en respectant notre environnement est possible, sans être obligés de geler 4% des terres productives françaises.

► **ACTIVITÉ DE LA FNSEA33 DES DERNIERS JOURS**

- 06/02 : Bureau FNSEA33
- 09/02 : AG Vignerons Indép. Gironde (Artigues)
- 13/02 : CLAF Auros
- 13/02 : Retour rencontre Attal/FNSEA/JA

► **PAC 2024 : ATTENTION AUX PIRATAGES !**

Nous avons été alertés par les autres départements que des piratages de dossiers PAC avaient eu lieu dans l'année.

A l'approche de la prochaine campagne de télédéclaration, nous vous enjoignons à **redoubler de vigilance** face aux éventuels appels que vous pourriez recevoir. Des personnes mal intentionnées n'hésitent pas à se faire passer pour des agents de la DDTM avec pour objectif de **recupérer votre identifiant et votre mot de passe**. L'objectif est d'accéder à votre dossier, modifier le RIB de l'exploitation et rediriger le versement des aides.

En aucun cas vous ne devez communiquer vos identifiants et mots de passe par téléphone ni par mail à qui que ce soit.

Les agents de la DDTM chargés de l'instruction ont déjà accès à votre dossier et n'ont pas besoin de votre mot de passe. Toute demande en ce sens est frauduleuse.

Pour toute question relative à la **préparation de la prochaine campagne PAC**, n'hésitez pas à **contacter Chloé Lacaze au [service syndical](mailto:service.syndical@fdsea33.fr) à service.syndical@fdsea33.fr / 06.74.26.02.10**

► **PRIX DES VINS DE BORDEAUX**

Après la diffusion de la lettre du CIVB à la filière, **FNSEA33** et **JA33** ont publié le 09/02/2024 un **communiqué** appelant fermement le négoce à pratiquer des prix éthiques et responsables.

► COLLECTE DE PNEUS ENSIVALOR – APPEL À CANDIDATURE

Forts du succès de la campagne de collecte de pneus ENSIVALOR en 2023 qui a permis de recycler 150 tonnes de pneus, nous avons décidé de reconduire l'opération en 2024.

Suite à la collecte, nous avons reçu plusieurs demandes de participation, de même qu'après notre appel à candidatures lors du dernier Rapid'Infos. Cette collecte permet une prise en charge d'une grande partie des frais, ce qui laisse un reste à charge pour nos adhérents grandement réduit, et en deçà des frais demandés par la filière classique d'évacuation des pneus.

Aussi, nous vous rappelons que vous pouvez vous manifester auprès de nous pour participer à la collecte 2024, qui aura lieu en fin d'année. La priorité est de vous signaler, afin que nous puissions revenir vers vous pour vous expliquer le déroulé de l'opération ainsi que les conditions.

Plus nous serons nombreux à participer et meilleures en seront les conditions.

Contact : Charles Sabourin à **Service syndical** à service.syndical@fdsea33.fr / 06.77.32.47.79

► COMMUNIQUÉS DE PRESSE ET VIDÉOS FNSEA

Retrouvez chaque jour les **communiqués** de la FNSEA : <https://www.fnsea.fr/communiqués-de-presse/>, les **actualités** et les **vidéos** de nos adhérents et responsables nationaux sur la **chaîne Youtube de la FNSEA**.

► CARTE MOISSON



Avant tout achat privé ou professionnel, n'hésitez pas à consulter les offres et remises réservées aux adhérents des réseaux FNSEA et JA sur le site www.carte-moisson.fr.

Retrouvez également la Carte Moisson sur **Facebook**.

Avec votre **Carte Moisson 2023** (reçue avec la facture d'adhésion FNSEA33 acquittée) créez votre compte sur www.carte-moisson.fr.

Bons plans du moment :

>>> VÊTEMENTS TECHNIQUES D'HIVER :

Profitez du nouveau partenariat avec **RHINOPRO** sur des vêtements techniques d'hiver **BLAKLADER**. **20 %** de réduction sur sélection de produits avec un 1er code promo fourni par la FNSEA33 sur le site rhinopro.fr ; **15 %** de réduction sur le reste du **site** avec le 2nd code promo également fourni par la FNSEA33.

Codes disponibles sur demande à compta.cotisations@fdsea33.fr auprès de Nathalie (06.32.20.34.77)

Cette opération s'achèvera **le 30 mars 2024**



Carte MOISSON **BLÄKLÄDER** WORKWEAR **RHINOPRO**

PROTÉGEZ VOUS DU FROID AVEC BLÄKLÄDER !

-20% de réduction sur une sélection de produit disponibles sur rhinopro.fr
Code de remise carte moisson disponible auprès de votre fédération

Les réductions sont appliquées sur le tarif public en vigueur sans minimum de montant. offre valable jusqu'au 30 mars 2024.

>>> COLLIERS DE DRESSAGE/GPS CANICOM :

Une nouvelle opération nationale d'achats de Collier de dressage et Collier GPS pour chiens est lancée. 4 types de modèles sont proposés :

Collier d'éducation et de localisation

- le **CANICOM GPS** (localisation GPS 2 en 1 : localisation + éducation longue portée ; traçage de la zone de déplacement autorisée directement sur téléphone, sans fil enterré !)

Colliers d'éducation

- le **CANICOM 250LE** (portée 250 m / 1 chien)
- le **CANICOM 800** (portée 800 m / 1 à 2 c.)
- le **CANICOM 1500** (portée 1500m / 1 à 4 c.)

Fiches techniques et **Bon de commande** sont disponibles sur demande à compta.cotisations@fdsea33.fr auprès de Nathalie (06.32.20.34.77)

Bon de commande et règlement seront à adresser directement à Num'Axes.

Cette opération s'achèvera **le 29 février 2024**



Carte MOISSON **NUM'AXES** www.numaxes.com

Opération spéciale
Jusqu'au 30 novembre 2023*
CANICOM 250 LE, CANICOM 800, CANICOM 1500
et CANICOM GPS

LOCALISATION GPS | DRESSAGE

Plus d'informations auprès de votre fédération départementale

*dans la limite des stocks disponibles

UNE ENTREPRISE FRANÇAISE | NOTRE ÉQUIPE TECHNIQUE À VOTRE ÉCOUTE | SPÉCIALISTE DEPUIS PLUS DE 30 ANS

>>> JUMELLES INFRAROUGE :

L'opération nationale d'achats de jumelles et monoculaires infrarouges et thermiques, en partenariat avec Num'Axes, se poursuit :

- Prévention intrusion et détérioration des biens (prise de photos/vidéos des personnes et véhicules)
- Détection des prédateurs et nuisibles
- Chasse et observation de la nature

27% de remise sur une sélection de 5 appareils. (permettent aussi la vision en plein jour ; 4 peuvent enregistrer des photos/vidéos.)

Fiches techniques et **Bon de commande** sont disponibles sur demande à compta.cotisations@fdsea33.fr auprès de **Nathalie** (06.32.20.34.77)

Bon de commande et règlement seront à adresser directement à Num'Axes.

Opération prolongée **jusqu'au 29 février 2024**



► AGENDA

- 15/02 : Conseil Fédéral FNSEA
- 16/02 : Bureau FNSEA33
- 16/02 : CLAF St Vivien
- 20/02 : AG SDAE 33 (Artigues)
- 20/02 : CLAF Guîtres / Coutras
- 22/02 : CT Safer + CDOA
- 26-27-28/03 : Congrès FNSEA (Dunkerque)

>>> T-PSO (ALVEA) : Remises sur le GNR !

Le partenariat sur le **GNR** avec Totalénergies Proxi Sud-Ouest (T-PSO = ALVEA) évolue. Pour toute livraison d'au moins 300 litres, les adhérents **FNSEA33** à jour de leur adhésion bénéficieront dorénavant d'une **remise fixe de 80 € ht/m³** par rapport au tarif C6 (d'habitude réservé aux >27000 l.) **pour le GNR Excellium Pro** et de **143 € ht/m³ pour le Fioul 1^{er}**.

Contact : ALVEA T-PSO **05.56.00.58.58** (Préciser « adhérent FNSEA33 Carte Moisson »)

>>> COMPLÉMENTAIRE SANTÉ EXPLOITANTS ACTIFS ET RETRAITÉS :

Notre partenaire régional Malakoff-Humanis propose des tarifs à prix négocié pour les adhérents FNSEA33, fonction de leur tranche d'âge. Barèmes de remboursement et grille des tarifs sont disponibles auprès de la FNSEA33.

Contactez **Nathalie** au 06.32.20.34.77 ou sur compta.cotisations@fdsea33.fr

Pour retrouver d'autres infos utiles, abonnez-vous à

**L'avenir
quitain** **REUSSIR**

(64 € AU LIEU DE 77 € POUR LES ADHÉRENTS FNSEA33 !)



Bordeaux, le 9 février 2024

Communiqué

Prix des vins de Bordeaux : FNSEA et JA de Gironde plus que jamais vigilants !

FNSEA et JA de Gironde ont pris acte de la volonté de l'interprofession des vins de Bordeaux, exprimée dans sa lettre à la filière datée du 5 février dernier, de promouvoir collectivement et durablement les vins de notre département en améliorant leur image auprès des différents consommateurs.

Elle y expose clairement la nécessité de mettre en cohérence la valorisation des efforts qualitatifs et environnementaux de tous les acteurs de la filière viticole bordelaise avec la juste rémunération du travail de chacun.

Cet appel à la responsabilité de tous pour bannir les « transactions à vil prix » ne peut que recueillir notre adhésion tant nous en émettons le vœu depuis longtemps.

FNSEA et JA de Gironde seront donc particulièrement attentifs aux prix d'achat aux producteurs pratiqués dans les jours et semaines à venir par les négociants.

Nous saurons juger de la réelle volonté des uns et des autres d'agir de façon éthique et responsable. Nous saurons exprimer fermement notre mécontentement auprès de ceux qui ne jouent pas le jeu et continuent par là même d'appauvrir le département.